

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 17 Absents : 12  
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 14/12/2018  
Reçu en préfecture le 14/12/2018  
Affiché le 14/12/18  
ID : 031-213101181-20181213-D201808BIS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/08 du 13 décembre 2018

**D. 2018/08-08 BIS – FINANCES – Rachat anticipé prêt Crédit agricole**

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BOSCARIOL Eric, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents excusés :** BINET Pascale, BRUN Dante, DARES Patrick, FORTIER J-Claude, LHERM Jean-Pierre, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas.

**Absents :** BODIOU Christelle, CALVET Karen, DELLAC Anne-Marie, GACHE Lydie, MARTINAZZO Estelle, TORNOS Luc.

**Pouvoirs :** BINET Pascale à RECOBRE Pierre, BRUN Dante à FOISSAC Christian, DARES Patrick à LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne.

*Les conseillers ont été convoqués le 07 décembre 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.*

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

M. le Maire évoque les besoins de refinancement d'un prêt du Crédit Agricole pour un montant de 2 837 437,00 EUR. Le Conseil, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2018-07 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE**

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 2 837 437,00 EUR  
Durée du contrat de prêt : 12 ans  
Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.  
Montant : 2 837 437,00 EUR  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/01/2019, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,30 %  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le 14/12/18

Berger  
Levrault

ID : 031-213101181-20181213-D201808BIS-DE

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

### Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 14 décembre 2018  
Au registre sont les signatures*

Le Maire,



**Daniel DUPUY**

